



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PUBLIQUEMENT LE LUNDI 13 JANVIER 2025 À 19H30 À la salle du conseil municipal Située au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Jonathan Bédard
Mme Marie-Eve Massé
Mme Lynda Cusson
M. Marc-André Dubreuil
M. Pierre Larivière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Sont également présents:

Mme Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière
M. Maxime Bédard, directeur des travaux publics

Moment de réflexion

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue adressé de la part du maire.

01-01-2025

Adoption de l'ordre du jour et de son addenda

CONSIDÉRANT QUE ce conseil et chaque membre présent qui le compose, acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance et considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués ou ont été rendus disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour et son addenda tels que présentés.

Adoptée

02-01-2025

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, de la séance extraordinaire du 4 décembre 2024, de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à 18h30 traitant exclusivement du budget 2024 et du programme triennal des immobilisations et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19h45

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2024, de la séance extraordinaire du 4 décembre 2024, de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à 18h30 traitant exclusivement du budget 2024 et du programme triennal des immobilisations et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19h45, tels que rédigés.

Adoptée

03-01-2025

Adoption des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les élus se déclarent satisfaits des documents présentés séance tenante, en regard avec l'adoption et le paiement des comptes du mois, comprenant également ceux ajoutés séance tenante, lesquels sont identifiés par une série d'étoile *** à la suite du montant;

CONSIDÉRANT le total des dépenses par section comme suit :



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	78 328.09\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	20 355.75\$
VOIRIE MUNICIPALE	31 522.36\$
HYGIÈNE DU MILIEU	40 520.19\$
SANTÉ ET BIEN ÊTRE (Garderie)	5 597.71\$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	330.20\$
LOISIRS ET CULTURE	10 375.05\$
FRAIS DE FINANCEMENT	0.00\$
IMMOBILISATIONS	19 703.10\$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JANVIER 2025:	206 732.45\$

Il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois de janvier 2025 soient payés et que ceux payés avant ce jour, soient ratifiés.

Adoptée

04-01-2025

Rapport du directeur des travaux publics

Le directeur des travaux publics, M. Maxime Bédard, fait rapport des différents travaux qui ont été complétés en décembre 2024 et de ceux à venir en janvier 2025.

Travaux complétés en décembre 2024 et début janvier 2025:

Première opération de ramassage de neige complétée.

Maintien du suivi serré avec l'entrepreneur en charge du déneigement des rues; aura des améliorations à faire; ralentir sa vitesse de circulation, améliorer ses opérations de déglçage et sablage des rues, compléter le circuit plus tôt et de façon plus constante. Les élus soulignent effectivement qu'il y a lieu de ralentir la vitesse de circulation puisque ce commentaire a été formulé à plusieurs reprises par les citoyens.

Les offres de services pour les valves anti-retour à l'usine et le système de flèche et gyrophare sont à l'ordre du jour : le directeur donne des explications au sujet de ces 2 offres.

Les travaux d'entretien d'hiver se poursuivent aussi; peinture des tables de pique-nique, entretien des équipements et bâtiments.

Travaux à venir :

Vérification de la transmission du balai mécanique pour le préparer pour les travaux du printemps. Il faut réussir à le faire démarrer et l'amener chez RMY2 Inc. (Yan Dépault), pour qu'il puisse sortir la transmission afin de la faire évaluer par un spécialiste.

Il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport du directeur des travaux publics et d'autoriser les dépenses qui s'y rapportent.

Adoptée

05-01-2025

Les Vitres d'Auto Acton Vale Inc. : offre de services pour support et flèche sur camion

Il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Marc-André Dubreuil
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services présentée par Les Vitres d'Auto Acton Vale Inc., au montant de 2 776.58\$ plus taxes, visant l'installation d'un support pour flèche lumineuse et gyrophare, pour le camion de la voirie, le tout tel que présenté en date du 18-12-2024.

Adoptée



Municipalité du Village de Roxton Falls

06-01-2025

N° de résolution
ou annotation

Élec-Tro : offre de services pour valves anti-retour des soufflantes

Il est proposé par Jonathan Bédard

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services présentée par Élec-Tro de Roxton Falls, présentée en date du 8 janvier 2015, visant le remplacement des 3 valves anti-retour des soufflantes à l'usine d'épuration des eaux usées, le tout au montant de 6 548\$ plus taxes.

Adoptée

Rapport du service d'inspection des bâtiments

Une copie du rapport du service d'inspection des bâtiments ainsi qu'une copie de la liste des permis et certificats émis, sont déposés par le service d'inspection des bâtiments.

Rapport annuel 2024 sur l'émission des permis

Une copie du rapport annuel 2024 sur l'émission des permis est déposée. Au total, 76 permis ont été émis pour une valeur de travaux déclarée de 3 959 951\$.

Rapport de la coordonnatrice du service des Premiers Répondants pour le mois de décembre 2024

Le rapport de la coordonnatrice du service des Premiers répondants concernant les interventions effectuées en décembre 2024 est déposé et une copie a été remise à tous les élus.

Rapport des représentants de la municipalité sur les différents comités

Les élus font rapport des derniers développements au sein des organismes où ils siègent respectivement.

CDRN : M. Pierre Larivière dépose son compte-rendu écrit de la réunion tenue le 18 décembre 2025.

Première période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question dans l'assistance.

07-01-2025

Nomination du maire suppléant pour 2025

Il est proposé par Pierre Larivière

Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Marie-Eve Massé afin d'agir à titre de maire suppléante pour l'année 2025, lequel rempli les fonctions du maire, en son absence ou pendant la vacance de cette charge, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachées.

Que Mme Marie-Eve Massé soit également autorisée à signer les chèques émis par la municipalité.

Adoptée

08-01-2025

Nomination du substitut au maire pour siéger à la MRC d'Acton

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Marie-Eve Massé afin d'agir à titre de substitut au maire pour siéger au conseil de la MRC d'Acton pour l'année 2025.

Adoptée



Municipalité du Village de Roxton Falls

09-01-2025

N° de résolution
ou annotation

Politique salariale 2025

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale remet aux élus le document intitulé « Politique salariale 2025 », qui est un document administratif servant de rappel des conditions salariales générales des employés de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique salariale pour l'année 2025 telle que présentée.

Adoptée

10-01-2025

Contributions financières aux différents organismes et autres pour 2025 : établissement des montants attribués et modalités de versement (dépenses incompressibles)

CONSIDÉRANT la liste intitulée « Municipalité du Village de Roxton Falls – Quotes-parts ou dépenses à ajouter à la liste des comptes- Année 2025 », laquelle prévoit l'ensemble des contributions financières aux différents organismes supportés par la municipalité, quotes-parts et autres, de même que les modalités de versement durant l'année 2025;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Marc-André Dubreuil
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et adopter la liste intitulée « Municipalité du Village de Roxton Falls – Quotes-parts ou dépenses à ajouter à la liste des comptes-Année 2025 » et d'autoriser les dépenses et déboursés qui s'y rapportent.

Adoptée

11-01-2025

Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour 2024 : dépôt

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 du Code municipal prévoit le dépôt lors d'une séance de conseil, une fois par année, d'un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale dépose le rapport intitulé « Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'exercice financier 2024 » et que ce rapport fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long retranscrit;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Marie-Eve Massé
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport déposé par la directrice générale et intitulé « Rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'exercice financier 2024 ».
Qu'une copie du rapport soit également publiée sur le site internet de la municipalité.

Adoptée

12-01-2025

Liste des contrats de plus de 25 000\$ pour 2024 : dépôt

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport intitulé « Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus avec un même cocontractant, totalisant une dépense de plus de 25 000\$ pour l'année 2024 », déposé en conformité de l'article 961.4 du Code municipal du Québec ;



Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Daniel Roy
Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport intitulé « Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus avec un même cocontractant, totalisant une dépense de plus de 25 000\$ pour l'année 2024 », déposé en conformité de l'article 961.4 du Code municipal du Québec.

Que ce rapport soit publié sur le site internet de la municipalité, tel que requis par la Loi.

Adoptée

13-01-2025

Élection partielle du 27-11-2024 : dépôt des formulaires DGE-1038 produits par les candidats, en conformité de l'article 513.2 de la LERM

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 513.2 de la LERM, « *Le trésorier doit déposer devant le conseil la liste et le rapport transmis en vertu de l'article 513.1 ou la déclaration transmise en vertu de l'article 513.1.0.1 .* »;

CONSIDÉRANT QUE tous les rapports et déclarations sont maintenant déposés par les candidats;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer le dépôt des formulaires DGE-1038, en conformité de l'article 513.2 de la LERM.

Adoptée

14-01-2025

CSSSH : demande d'un avis auprès des municipalités et des MRC en vue de l'adoption de la Planification des besoins d'espace 2025-2030

CONSIDÉRANT QUE la CSSSH présente son rapport de planification des besoins en espace pour 2025-2030;

CONSIDÉRANT QUE les élus prennent connaissance de ce rapport qui vise notamment à identifier les besoins en locaux pour l'école St-Jean-Baptiste de Roxton Falls;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité travaille présentement sur un projet de développement domiciliaire qui pourrait accueillir entre 80-100 nouvelles unités résidentielles et également un projet intégré qui prévoit la construction de 66 nouveaux logements;

CONSIDÉRANT QUE ces projets devraient se développer pendant les 5 à 10 prochaines années;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marie-Eve Massé
Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer la CSSSH de cette planification municipale, afin que le Centre de service puisse tenir compte de cette nouvelle clientèle potentielle dans la planification des prochains besoins en espace pour l'école primaire de Roxton Falls.

Adoptée

15-01-2025

Processus de recrutement : offre de services d'accompagnement au processus de recrutement déposée par Perreault et Associés

CONSIDÉRANT le processus visant la planification du départ à la retraite de la greffière-trésorière adjointe et Directrice générale de la RIPI de Roxton Falls, Mme Angèle Beauchemin;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape concerne le processus de recrutement pour le poste qui portera le titre de greffier(ère) adjoint(e) à la Municipalité du Village de Roxton Falls et directrice générale de la RIPI de Roxton Falls;



Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le processus vise une entrée en fonction vers avril-mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE la firme Perreault & Associés soumet une offre de services visant un accompagnement au processus de recrutement, le tout tel que présenté dans un projet d'entente de service déposé en date du 19 décembre 2024, lequel comprend un budget d'honoraires et autres frais pour un montant approximatif de 2 325\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le budget total alloué à ce processus en 2024 n'a pas été dépensé en totalité et qu'un montant de 3 000\$ est prévu au budget 2025 pour le suivi de cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE le poste à pourvoir est un poste clef au sein de la municipalité, qui doit également pourvoir au poste de direction générale de la RIPI, en vertu d'une entente de services administratifs et que le soutien d'une équipe spécialisée en ressource humaine peut faire une différence au niveau de la recherche et l'analyse des candidatures potentielles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services présentée par Perreault & Associés et de mandater la firme à assurer l'accompagnement au processus de recrutement pour le poste de greffier(ère) adjointe pour la Municipalité et de la direction générale de la RIPI de Roxton Falls, le tout tel que prévu dans le document présenté en date du 19 décembre 2024 et prévoyant des honoraires et autres frais pour un montant approximatif de 2 325\$ plus taxes.

Adoptée

16-01-2025

Nomination de la personne désignée en matière de cours d'eau et de son substitut

CONSIDÉRANT l'entente régionale entre la MRC d'Acton et les municipalités locales, ayant pour objet de confier à la municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire et de prévoir les modalités de son application;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la municipalité doit procéder à l'engagement et au maintien du personnel requis et notamment, à la nomination d'au moins un employé qui exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la loi, la municipalité devant s'assurer que cette personne dispose du temps et des ressources nécessaires pour accomplir les obligations qui lui sont confiées à cette fin;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la nomination de M. Maxime Bédard, directeur des travaux publics, à titre de personne désignée et M. Marcel Desroches, journalier en voirie, à titre de substitut.

Adoptée

17-01-2025

Projet Mini Grange Inc.-Fabriquant de remises : demande de raccordement au réseau d'égout municipal sur le rue de l'Église (route 139)

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté par M. Wesley Penner en 2024, qui consiste à la construction d'un immeuble industriel pour y loger son entreprise Mini Grange Inc., qui se spécialise dans la fabrication de remises;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie est maintenant propriétaire du lot visé par le projet, lequel est situé sur la rue de l'Église (route 139) et que ce lot peut être desservi par le réseau d'égout sanitaire municipal qui passe en façade mais du côté opposé de la rue;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés dans l'emprise d'une route sous gestion du MTMD doivent faire l'objet d'une demande de permission de voirie auprès du MTMD;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir cette permission, des plans et devis réalisés par un ingénieur doivent être complétés;

CONSIDÉRANT QUE la méthode d'exécution des travaux à réaliser doit être soumise à l'approbation du MTMD, soit par forage directionnel ou par une tranchée;

CONSIDÉRANT QUE les coûts associés à ces travaux doivent être pris en charge par le demandeur, le tout tel que prévu à l'article 4 du règlement #04-2022;

CONSIDÉRANT QU'une demande officielle est déposée par M. Penner au nom de la compagnie Mini Grange Inc.;

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent de convenir d'une entente avec la compagnie Mini Grange Inc., afin de déterminer les modalités concernant les coûts associés à ces travaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Jonathan Bédard
Secondé par Marc-André Dubreuil

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

- Accepter de procéder au raccordement au réseau d'égout sanitaire de la municipalité pour le lot #3 842 761;
- Préparer une entente visant à établir les modalités de facturation des coûts relatifs au raccordement au réseau d'égout du lot #3 842 761, lesquels coûts seront sous l'entière responsabilité du demandeur, Mini Grange Inc.;
- Entreprendre les démarches nécessaires visant la réalisation des travaux nécessaires pour le raccordement au réseau d'égout sanitaire du lot #3 842 761.

Adoptée

18-01-2025

Projet Espace Roxton : demande d'autorisation visant la tenue d'une activité en collaboration avec le Cercle de Fermières de Roxton Falls et la Fabrique de la Paroisse St-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Projet Espace Roxton, PER, s'adresse au conseil municipal concernant l'organisation d'une soirée à l'église, en collaboration avec le Cercle de Fermières de Roxton Falls et la Fabrique de la Paroisse St-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE la soirée est prévue le 13 février 2025 et qu'elle comprend une conférence gratuite présentée par un artiste invité, M. Ghislain Tachereau, suivi par la présentation d'un film;

CONSIDÉRANT QUE cette soirée est réalisée dans le cadre du Programme Horizons pour Aînés et qu'une centaine de personnes, principalement les membres des organismes organisateurs, y sont attendues;

CONSIDÉRANT QUE PER s'interroge sur la nécessité d'adresser systématiquement une demande à la municipalité lors de l'organisation d'activités diverses à l'église par l'organisme;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, La Fabrique de la Paroisse St-Jean-Baptiste est toujours propriétaire de l'église et que seules les activités en lien avec l'usage « lieux de culte » sont autorisées;

CONSIDÉRANT QUE toute activité ne faisant pas partie de cette classe d'usage, n'est pas autorisée, à moins d'avoir obtenu préalablement et de façon extraordinaire, l'autorisation émise par le conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Daniel Roy

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

0007



Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

- Permettre à Projet Espace Roxton de planifier et de tenir une soirée le 13 février 2025, en collaboration avec le Cercle de Fermières de Roxton Falls et la Fabrique de la Paroisse St-Jean-Baptiste, comprenant une conférence présentée par M. Ghislain Tachereau, suivi par la présentation d'un film, le tout étant réalisée dans le cadre du Programme Horizons pour Aînés et visant la participation gratuite d'une centaine de personnes, principalement les membres des organismes organisateurs, y sont attendues;
- Qu'il soit confirmé auprès de l'organisme Projet Espace Roxton, que toute organisation devant avoir lieu à l'église, n'étant pas sous la direction principale des propriétaires ou étant hors du cadre légal de l'usage « lieux de culte », doit préalablement être spécifiquement autorisé par le conseil municipal.

Adoptée

Deuxième période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et greffière-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.


Signé à Roxton Falls, ce 13 janvier 2025

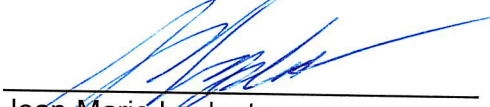
19-01-2025

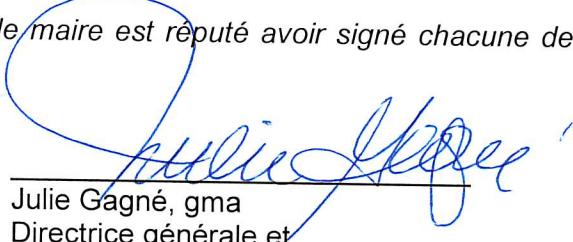
Levée de l'assemblée

Il est proposé par Marc-André Dubreuil
Secondé par Jonathan Bédard
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h00.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.


Jean-Marie Laplante
Maire


Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière

***Je, Jean-Marie Laplante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**